



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 5565 du 25 janvier 2022 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député Gusty Graas.

1. Combien de cas de diabète de type 2 ont été constatés chez les enfants et des adolescents au Luxembourg au cours des cinq dernières années?

Généralement le diabète de type 2 se manifeste chez les adultes. Durant les dernières années, de plus en plus de cas sont diagnostiqués chez les enfants et adolescents avec prédominance entre 15 et 19 ans.

Ces cas sont diagnostiqués par le médecin traitant ou l'endocrinologue et suivent leur traitement à domicile. Ils sont à cet âge assez indépendants dans leur traitement et ne passent pas par la médecine scolaire.

Ni le ministère de la Santé ni le ministère de la Sécurité sociale ne dispose de données sur le nombre absolu de personnes atteintes d'un diabète. Néanmoins, sur base du remboursement des médicaments antidiabétiques par la Caisse nationale de santé (CNS), une estimation peut être produite. La sélection se limite aux personnes protégées résidentes qui ont acheté des antidiabétiques dans une pharmacie ouverte au public au Luxembourg et qui ont été remboursés par la CNS. Ce nombre ne comprend que les personnes qui suivent un traitement pour leur diabète. En conséquence, les personnes protégées atteintes du diabète sans avoir recours à une médication ne sont pas comprises.

Les antidiabétiques peuvent être classés en deux groupes : les médicaments injectables, notamment l'insuline et ses dérivés, et les antidiabétiques oraux. En général, les malades atteints d'un diabète de type 1 se retrouvent plutôt dans le groupe des médicaments du type insuline tandis que ceux atteints du diabète de type 2 se retrouvent plutôt dans le groupe des antidiabétiques oraux. Toutefois, certains malades ont recours à des médicaments des deux groupes indépendamment de leur type de diabète et le type de diabète ne détermine pas d'office le traitement administré. Par conséquent, le traitement médical à lui seul ne suffit pas pour différencier entre le diabète de type 1 et 2.

En 2021, 304 enfants et adolescents ont bénéficié d'un remboursement de la CNS pour l'achat d'antidiabétiques dans une pharmacie ouverte au public au Luxembourg. Parmi ces 304 patients, 215 ont acheté des antidiabétiques à injecter (insuline) et 61 des antidiabétiques oraux (Tableau 1). La sélection des médicaments est opérée suivant le code ATC dans lequel ils sont classés.



Tableau 1: Nombre de patients par catégorie d'antidiabétique chez les enfants et adolescents (18 ans et moins) a b¹

Catégorie d'antidiabétique (ATC)	2017	2018	2019	2020	2021
A10A - Injections (Insuline et dérivés)	215	223	226	225	236
A10B - Antidiabétiques oraux	61	63	56	66	73
Total A10 (les deux catégories confondues)	272	282	278	284	304

2. Combien de remboursements de diététiques ont été effectués au cours des cinq dernières années? Combien de traitements ont concernés des enfants ?

En 2021, 6 058 personnes protégées résidentes, dont 819 enfants et adolescents, ont bénéficié d'un remboursement de la part de la CNS pour des soins diététiques ² prestés au Luxembourg (Tableau 2). Au total, 21 533 remboursements pour des soins diététiques ont été effectués pour cette même année, ce qui représente une augmentation de 56,7% par rapport à l'année précédente.

Tableau 2: Nombre de remboursements de diététiques par groupe d'âge a b ³

Groupe d'âge	2019	2020	2021
Enfants (< 18 ans)	1 050	1 811	2 880
Adultes (18 ans et plus)	6 229	11 927	18 653
Total	7 279	13 738	21 533

¹ Source : bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

a. Données établies selon la date de la prestation, b. selon l'âge au premier janvier de l'année considérée.

² Uniquement les prestations contenues dans la nomenclature des actes et services des diététiciens, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, sont considérées.

³ Source : bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

a. Données établies selon la date de la prestation, b selon l'âge au premier janvier de l'année considérée.



3. Monsieur le Ministre, pour quelles raisons les traitements de groupe chez les diététiciens ne sont-ils pas remboursés?

A défaut de code spécifique relatif à un traitement de groupe dans la nomenclature des actes et services des diététiciens une prise en charge par l'assurance maladie est impossible.

Néanmoins, la nomenclature de l'endocrinologie vient d'être finalisée entre les professionnels de santé et la Caisse nationale de santé (CNS). Elle fera l'objet d'une demande standardisée lors d'une prochaine réunion utile de la Commission de nomenclature. La proposition de nomenclature comprend un nombre important d'actes, 16 en tout, pour améliorer la prise en charge et le suivi de la maladie diabétique chez l'adulte et le mineur incluant également des actes d'éducation thérapeutique, dont 2 nouveaux actes sont prévus.

4. Madame la Ministre, existe-t-il des délais d'attente pour pouvoir entamer un traitement chez un diététicien? Dans l'affirmative, quelle est la durée de cette attente?

Le délai d'attente chez les diététiciens libéraux n'est pas connu du ministère de la Santé et peut varier d'un professionnel à un autre. Suite aux examens de dépistage en médecine scolaire et lors d'un constat d'existence d'un problème de glycosurie ou même de surcharge pondérale, un avis est envoyé aux parents d'élèves afin de consulter leur médecin traitant.

En parallèle, une consultation gratuite est proposée aux élèves dans les services diététiques offerts par la ligue médico-sociale. Le délai de consultation est de plus ou moins un mois selon le retour des avis.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert